

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2013

Le vingt-six mars deux mil treize à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Étaient présents : Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Valérie GEYNET, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Étaient absents ayant donné pouvoir : Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Guillaume FAVIER à Chantal REY, Marie-Thérèse PASTORINO à Colette GREPAT.

Étaient absentes et excusées: Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN.

Était absent : Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mardi 19 mars 2013

Les Conseillers présents, soit 20 à l'ouverture de la séance représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 26 (27 – 1 conseiller démissionnaire), ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT, Philippe GUYON, Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

Le Maire informe les Conseillers que Monsieur Emmanuel GUTIERREZ a démissionné de sa fonction de conseiller municipal par courrier émis le 21 mars 2013, avec effet à la date de réception du courrier soit le 26 mars 2013. Pour cette séance, le Conseil municipal se compose donc de 26 personnes.

Le Maire ajoute qu'il pourvoit au remplacement du conseiller démissionnaire en saisissant par courrier la personne figurant après Emmanuel GUTIERREZ sur la liste de Thierry LAGRANGE aux élections municipales de 2008.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 12 février 2013

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

- Affichage des délibérations le 13 février 2013 pour être rendues exécutoires.
- Affichage le 13 février 2013 du compte-rendu des délibérations prises en séance.
- Transmission du procès-verbal de séance aux conseillers par courrier le 19 mars 2013.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 26 mars 2013

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 12 février 2013
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 26 mars 2013

I. ASPECT FINANCIER

- 2013-2-1 Budget général
- a) Vote du compte administratif 2012
 - b) Affectation des résultats de l'exercice 2012
 - c) Approbation du compte de gestion 2012
 - d) Vote du budget primitif 2013
 - e) Vote des taux d'imposition 2013
 - f) Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du camping
- 2013-2-2 Budget annexe - Camping
- a) Vote du compte administratif 2012
 - b) Affectation des résultats de l'exercice 2012
 - c) Approbation du compte de gestion 2012
 - d) Vote du budget primitif 2013
- 2013-2-3 Budget annexe - Boulodrome
- a) Vote du compte administratif 2012
 - b) Affectation des résultats de l'exercice 2012
 - c) Approbation du compte de gestion 2012
 - d) Vote du budget primitif 2013
- 2013-2-4 Attribution de subventions à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin
- 2013-2-5 Attribution d'une subvention – Course cycliste de la Saint-Pierre
- 2013-2-6 Forum Bacchus – Programme de travaux - Tranche 1 relative à la création de locaux commerciaux et de logements
- a) Approbation de la tranche 1 du programme de travaux
 - b) Demande de subvention au titre du FISAC
 - c) Demande de subvention au titre du FEDER
 - d) Demande de subvention à Messieurs les Parlementaires
 - e) Demande de subvention - Conseil Régional de Rhône-Alpes au titre du CDRA
 - f) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère
 - g) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs – Déplacements doux
- 2013-2-7 Travaux du groupe scolaire du Mollard Bresson - Demande de subvention - Contrat de Développement Durable de la région Rhône-Alpes – Boucle du Rhône
- 2013-2-8 Reconduction ligne de trésorerie
- 2013-2-9 Garantie d'emprunt – construction de logements dans l'ancienne mairie
- 2013-2-10 Approbation des tarifs de la piscine municipale

II. PATRIMOINE

- 2013-2-11 Acquisition de terrains rue de l'Huert (GUIGAL IMMO)
- 2013-2-12 Vente de logements SEMCODA – Le Champ Verdet

III. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 11 décembre 2012 (**Annexe n°2**)
- Foulées de printemps le Dimanche 7 avril 2013 : appel aux bénévoles pour assurer la sécurité sur le circuit
- Journée Fleurs le Samedi 27 avril 2013 de 9h à 13h, place Bacchus ou aux services techniques, Parc du Jalérieu, en cas de mauvais temps
- Remise des prix du Fleurissement le Samedi 27 avril 2013 à 11h30, place Bacchus ou aux services techniques, Parc du Jalérieu, en cas de mauvais temps
- Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945 le Mercredi 8 mai 2013 à 10h30, départ place Bacchus
- Prochains conseils municipaux les 14 mai et 2 juillet 2013 à 20h30

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER**2013-2-1 Budget général****a) Vote du compte administratif 2012**

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	3 513 261,91	4 412 163,04	2 629 862,21	3 325 076,30	6 143 124,12	7 737 239,34
Résultats de l'exercice		898 901,13		695 214,09		1 594 115,22
Résultats reportés		744 982,87		603 107,08		1 348 089,95
Résultats cumulés		1 643 884,00		1 298 321,17		2 942 205,17
Restes à réaliser			3 078 800,00	1 066 700,00	3 078 800,00	1 066 700,00
RESULTATS définitifs		1 643 884,00	713 778,83			930 105,17

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2012 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition. (*Au moment du vote, sortie du Maire qui ne prend pas part au vote et n'utilise pas le pouvoir de Sébastien DREVET.*)

VOTE		
POUR : 18	CONTRE : 0	ABST. : 3 -Josiane GIPPET -Philippe GUYON -Jacky RAVAZ

b) Affectation des résultats de l'exercice 2012

Le résultat de fonctionnement 2012 du budget général pour affectation 2013 s'élève à 1 643 884,00 €. L'Adjoint aux Finances propose d'affecter ce résultat d'exploitation 2012 d'un montant de 1 643 884,00 €.

- au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé pour 713.778,83 €
- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 930.105,17 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 3 - Josiane GIPPET - Philippe GUYON - Jacky RAVAZ

c) Approbation du compte de gestion 2012

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012– Budget Général – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

d) Vote du budget primitif 2013

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2013 dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 968 300,00	4 968 300,00
INVESTISSEMENT	4 467 800,00	4 467 800,00
TOTAL	9 436 100,00	9 436 100,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 3 - Josiane GIPPET - Philippe GUYON - Jacky RAVAZ

e) Vote des taux d'imposition 2013

L'Adjoint aux Finances propose de fixer pour 2013 les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 7,92 %
- taxe sur le foncier bâti : 16,73 %
- taxe sur le foncier non bâti : 47,28 %.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 3 - Josiane GIPPET - Philippe GUYON - Jacky RAVAZ

f) Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du camping

Pour équilibrer le budget annexe du camping de l'exercice 2013, l'Adjoint aux Finances propose de procéder au versement au budget annexe de la subvention de fonctionnement inscrite au budget général d'un montant de 4000 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 3 - Josiane GIPPET - Philippe GUYON - Jacky RAVAZ

2013-2-2 Budget annexe - Camping

a) Vote du compte administratif 2012

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	39 200,72	43 437,85	7 000,00	24 852,00	46 200,72	68 289,85
Résultats de l'exercice		4 237,13		17 852,00		22 089,13
Résultats reportés		4 276,27	14 198,00		9 921,73	
Résultats cumulés		8 513,40		3 654,00		12 167,40
Restes à réaliser			5 500,00		5 500,00	
RESULTATS définitifs		8 513,40	1 846,00			6 667,40

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2012 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition. *(Au moment du vote, sortie du Maire qui ne prend pas part au vote et n'utilise pas le pouvoir de Sébastien DREVET.)*

VOTE		
POUR : 18	CONTRE : 0	ABST. : 3 - Josiane GIPPET - Philippe GUYON - Jacky RAVAZ

b) Affectation des résultats de l'exercice 2012

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2012 d'un montant de 8 513,40 €.

- au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 846,00 €

- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 6 667,40 €.
Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 3 -Josiane GIPPET -Philippe GUYON -Jacky RAVAZ

c) Approbation du compte de gestion 2012

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 – Budget annexe Camping – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

d) Vote du budget primitif 2013

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2013- Budget annexe Camping - dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	52 170,00	52 170,00
INVESTISSEMENT	10 100,00	10 100,00
TOTAL	62 270,00	62 270,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 3 -Josiane GIPPET -Philippe GUYON -Jacky RAVAZ

2013-2-3 Budget annexe - Boulodrome**a) Vote du compte administratif 2012**

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	737,26	4 200,00	420 429,29	275 613,00	421 166,55	279 813,00
Résultats de l'exercice		3 462,74	144 816,29		141 353,55	
Résultats reportés		1 557,81				1 557,81
Résultats cumulés		5 020,55	144 816,29		139 795,74	
Restes à réaliser			3 000,00	150 000,00	3 000,00	150 000,00
RESULTATS définitifs		5 020,55		2 183,71		7 204,26

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2012 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition. *(Au moment du vote, sortie du Maire qui ne prend pas part au vote et n'utilise pas le pouvoir de Sébastien DREVET.)*

VOTE		
POUR : 18	CONTRE : 0	ABST. : 3 - Josiane GIPPET - Philippe GUYON - Jacky RAVAZ

b) Affectation des résultats de l'exercice 2012

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter

- le résultat d'exploitation 2012 de 5 020,55 € au compte 002 - excédents de fonctionnement reportés,
- le résultat d'investissement 2012 de 144.816,29 € au compte 001 - déficit d'investissement reporté.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 3 - Josiane GIPPET - Philippe GUYON - Jacky RAVAZ

c) Approbation du compte de gestion 2012

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 – Budget annexe Boulodrome – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

d) Vote du budget primitif 2013

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2013- Budget annexe- Boulodrome - dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	11 040,00	11 040,00
INVESTISSEMENT	156 100,00	156 100,00
TOTAL	167 140,00	167 140,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 3 -Josiane GIPPET -Philippe GUYON -Jacky RAVAZ

2013-2- 4 Attribution de subventions à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin

L'Adjoint aux Finances propose de verser à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin les subventions suivantes :

<i>Objet</i>	<i>Montant voté en 2012</i>	<i>Règlement 2012</i>	<i>Proposition 2013</i>
<i>Fonctionnement</i>	30 460 €	30 460 €	26 242 €
<i>Manifestations</i>	17 100 €	17 100 €	17 100 €
TOTAL	47 560 €	47 560 €	43 342 €

Ces crédits sont inclus au budget primitif 2013.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 0	ABST. : 0

Chantal REY ne prend pas part au vote de la délibération et n'utilise pas le pouvoir de Guillaume FAVIER.

2013-2-5 Attribution d'une subvention – Course cycliste de la Saint-Pierre

La course cycliste traditionnelle de la Saint-Pierre (Grand prix de la Ville des Avenières - souvenir Marius Vial) aura lieu le Dimanche 30 juin 2013. L'Adjoint aux Finances propose de

verser à l'association organisatrice de cet événement, LE SPORT OLYMPIQUE DE CHARVIEU, une subvention telle que présentée ci-dessous.

Association	Montant voté 2012	Réalisé 2012	Proposition 2013
St Pierre Cycliste (<i>Sport Olympique Charvieu</i>)	1 600.00 €	1 600.00 €	1 600.00 €

Il convient d'approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 1 Raymond HERBEPIN

2013-2-6 Forum Bacchus – Programme de travaux - Tranche 1 relative à la création de locaux commerciaux et de logements

Le Maire rappelle que par délibération en date du 23 octobre 2012, le Conseil municipal a approuvé l'intérêt d'aménager le secteur Bacchus afin :

- d'anticiper les besoins d'installation de cabinets médicaux,
- de prévoir des espaces commerciaux fonctionnels,
- de proposer des logements sociaux (en locatif et en accession) et adaptés,
- d'animer la vie associative locale.

Dans cet objectif, le Maire présente la tranche 1 du programme de travaux « Forum Bacchus » relative à la création de locaux commerciaux et de logements comprenant :

- des travaux de terrassement,
- des travaux de maçonnerie,
- le raccordement aux réseaux d'eaux pluviales, d'eau potable et d'eaux usées,
- le raccordement aux réseaux d'électricité, de télécommunications et de gaz.

Le coût global des travaux s'élève à 567 892.98 €HT soit 679 200 € TTC.

a) Approbation de la tranche 1 du programme de travaux

Le Maire propose d'approuver la tranche 1 du programme de travaux « Forum Bacchus » relative à la création de locaux commerciaux et de logements, exposée ci-dessus dont le coût s'élève à 567 892.98 € HT soit 679 200 € TTC.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 3 -Josiane GIPPET -Philippe GUYON -Jacky RAVAZ

b) Demande de subvention au titre du FISAC

Compte tenu de l'objectif du projet visant, notamment à redynamiser le commerce local, une subvention peut être octroyée par l'Etat au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

En conséquence, le Maire propose de solliciter cette subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous les dossiers et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	
POUR A L'UNANIMITE	

c) Demande de subvention au titre du FEDER

Dans le cadre de la création et du développement du commerce et de l'artisanat en milieu rural, une subvention peut être octroyée par l'Etat au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

En conséquence, le Maire propose de solliciter cette subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous les dossiers et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	
POUR A L'UNANIMITE	

d) Demande de subvention à Messieurs les Parlementaires

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter Messieurs les Parlementaires pour l'obtention d'une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 1 Jacky RAVAZ	ABST. : 1 Philippe GUYON

e) Demande de subvention - Conseil Régional de Rhône-Alpes au titre du CDRA

Le Conseil Régional de Rhône-Alpes peut sous certaines conditions apporter une aide financière aux collectivités dans leur projet de renouvellement urbain et de développement économique au titre du CDRA.

Le Maire propose de solliciter le Conseil Régional de Rhône-Alpes au titre du CDRA pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer un dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 1 Philippe GUYON

f) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

Il s'agit d'une opération susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 1 Philippe GUYON

g) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs – Déplacements doux

Il s'agit d'une opération soutenant le développement de l'économie locale susceptible d'être subventionnée par la Communauté de Communes du Pays des Couleurs notamment au titre des déplacements doux. Le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention .

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2013-2-7 Travaux du groupe scolaire du Mollard Bresson - Demande de subvention - Contrat de Développement Durable de la région Rhône-Alpes – Boucle du Rhône

Suite au diagnostic énergétique établi pour le groupe scolaire du Mollard Bresson en 2011 et par délibération n°2012-4-5-a du 10 juillet 2012, le Conseil municipal a approuvé le programme de travaux d'installation d'un système de VMC double flux avec récupération de chaleur et d'étanchéité à l'air, pour améliorer significativement la performance énergétique de ce bâtiment dans le temps.

Le coût global de l'opération s'élève à **325 649,00 € HT** et se décline comme suit :

- pour la 1^{ère} tranche traitant de l'installation d'un système de VMC double flux avec récupération de chaleur

Installation d'un système de VMC double flux avec récupération de chaleur	Montant HT
Travaux	99 300 €
Honoraires MOE	12 909 €
Honoraires contrôleur technique	3 000 €
Honoraires coordination sécurité-santé	2 000 €
Divers (tolérance études et travaux, publications légales, panneau de communication, etc.)	10 000 €
	127 209 €

- Pour la deuxième tranche traitant de l'étanchéité à l'air du bâtiment

Etanchéité à l'air du bâtiment	Montant HT
Travaux	162 000 €
Honoraires MOE	19 440 €
Honoraires contrôleur technique	4 000 €
Honoraires coordination sécurité-santé	3 000 €
Divers (tolérance études et travaux, publications légales, panneau de communication, etc.)	10 000 €
	198 440 €

Total Tranches 1 et 2	325 649 € HT
------------------------------	---------------------

Cette opération peut s'inscrire dans le cadre des actions menées par le Contrat de Développement Durable de la région Rhône-Alpes (CDDRA) au titre des équipements exemplaires. Elle est donc susceptible d'être subventionnée à hauteur de 25% du coût, soit 81 412 € HT d'un montant de dépenses subventionnables de 325 649 € HT.

Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention auprès de l'autorité chargée de la mise en œuvre du CDDRA.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du CDDRA et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2013-2-8 Reconduction ligne de trésorerie

Les lignes de trésorerie, contractées auprès des établissements bancaires, permettent d'avoir des fonds à disposition de la Commune sur une courte durée. Elles concourent à l'équilibre de la trésorerie.

L'Adjoint aux Finances propose d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 200.000 € sur une durée d'un an auprès de l'établissement financier qui proposera l'offre la plus avantageuse.

Il convient de délibérer pour accepter cette proposition et autoriser le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires et signer le contrat et tous actes relatifs à cette délibération.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST : 1 Jacky RAVAZ

2013-2-9 Garantie d'emprunt – construction de logements dans l'ancienne mairie

Vu la demande formulée par la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) et tendant à obtenir la garantie de la commune des Avenières pour quatre emprunts d'un montant total de 296 500 €, à hauteur de 35%, soit 103 775 €, à réaliser auprès de la

Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer une opération d'acquisition amélioration de 3 logements PLUS et un logement PLAI aux Avenières dans l'« ancienne mairie » ;

Vu les articles L. 2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Article 1 :

La commune des Avenières accorde sa garantie à la SEMCODA pour le remboursement de la somme de 103 775 € représentant 35% des quatre emprunts d'un montant total de 296 500 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération d'acquisition amélioration de 3 logements PLUS et un logement PLAI aux Avenières dans l'« ancienne mairie ».

Article 2 :

Les caractéristiques des deux prêts locatifs à usage social (PLUS) et des deux prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

1^{er} prêt PLUS : Financement des travaux

- Montant : 157 500 €,
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum,
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : Livret A,
- Taux d'intérêt général actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb,
- Taux annuel de progressivité : 0% à 0,5%,
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

2^{ème} prêt PLU : Financement de la charge foncière

- Montant : 72 500 €,
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum,
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : Livret A,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb,
- Taux annuel de progressivité : 0% à 0,5%,
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

1^{er} Prêt PLAI : Financement des travaux

- Montant : 53 200 €,
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum,
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb,

- Taux annuel de progressivité : 0% à 0,5%,
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance: en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

2^{ème} Prêt PLAI : Financement de la charge foncière

- Montant : 13 300 €,
- Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum,
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb,
- Taux annuel de progressivité : 0% à 0,5%,
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Article 3 :

La garantie de la commune des Avenières est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivie d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de 35%, pour le remboursement de deux emprunts destinés au financement des travaux, d'un montant total de 210 700 €, soit la somme de 73 745 € majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

La garantie de la commune des Avenières est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivie d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de 35%, pour le remboursement de deux emprunts destinés au financement de la charge foncière, d'un montant total de 85 800 €, soit la somme de 30 030 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 :

Le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt et à signer la convention, documents qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur (**Annexe n° 1**).

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 1 Jacky RAVAZ	ABST. : 0

2013-2-10 Approbation des tarifs de la piscine municipale

Une réunion inter-piscine a eu lieu le 12 mars 2013 aux Avenières. Des tarifs communs à toutes les piscines du secteur géographique sont établis conjointement. En conséquence, le Maire propose d'appliquer, à compter du 1er juin 2013, les tarifs suivants :

	Tarifs 2012	Proposition (à compter du 01/06/2013)
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit	Gratuit
Ticket enfant (de 5 à 16 ans)	1.40 €	1.40 €
Ticket adulte (plus de 16 ans)	2.80 €	2.80 €
Collectivités : ticket valable à la journée	1.40 € <i>Gratuité pour les accompagnateurs</i>	1.40 € <i>Gratuité pour les accompagnateurs</i>
Carte abonnement de 10 entrées : adulte	19.00 €	20.00 €
Carte abonnement de 10 entrées : enfant	10.00 €	10.00 €
Ticket tarif réduit adulte (pour les horaires suivants : 12 H30/13 H 30 ou 18H/19 H 00)	1,40 €	1,40 €
Ticket tarif réduit enfant (pour les horaires suivants : 12 H30/13H 30 ou 18H/19 H 00)	0,70 €	0,70 €

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs et autoriser leur mise en application à compter du 1^{er} juin 2013.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

II. PATRIMOINE

2013-2-11 Acquisition de terrains rue de l'Huert (GUIGAL IMMO)

Lors de l'instruction du permis de lotir (Lotissement des Hauts de l'Huert), le service instructeur (DDE) avait en accord avec la Commune demandé au pétitionnaire de dimensionner la voie d'accès au lotissement de façon à lui donner un gabarit correspondant à une voie communale, afin de pouvoir prolonger la rue de l'Huert jusqu'à la montée des Acacias. L'objectif est de permettre aux riverains de sortir sur le rond-point de la Gare et non sur l'avenue Perriollat, donc d'améliorer la sécurité.

Dans cette perspective, la parcelle section D n°2216 lieudit La Chapelle a déjà été achetée par la Commune suivant la délibération du Conseil en date du 28 mai 2009.

C'est pourquoi le Maire propose d'acquérir les parcelles appartenant à GUIGAL IMMO, sises section D :

- n°3304 de 126 m²,

- n°3305 de 118 m²,
- n°3312 de 145 m²,
- n°3313 de 25 m²,
- n°3257 de 633 m²,
- n°3259 pour partie,
moyennant la somme de 35 820 €.

Le prix d'achat a été calculé comme suit :

Acquisition de 143 m ² de terrain à 30 € le m ²	4 290 €
Compensation versée à GUIGAL IMMO pour les travaux de construction d'une voie au gabarit identique à celle d'une voie publique en vue d'un éventuel transfert (obligation émise par le service instructeur des autorisations du droit des sols)	16 380€
Acquisition de la surface nécessaire pour la sur-largeur de la voirie d'1 mètre, soit 191 m ² à 30 € le m ²	5 730 €
Acquisition de la surface de voirie nécessaire sans la sur-largeur, soit 942 m ² à 10 € le m ²	9 420 €
TOTAL	35 820 €

Les frais liés à l'élaboration du document d'arpentage seront à la charge de la Commune.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette délibération.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

2013-2-12 Vente de logements SEMCODA – Le Champ Verdet

Depuis de nombreuses d'années, la SEMCODA pratique la mise en vente ponctuelle de certains de ses ensembles immobiliers locatifs selon la procédure légale, en vue de favoriser le parcours résidentiel de ses locataires et de réinvestir dans une offre locative nouvelle.

L'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place, s'ils ne souhaitent pas acquérir, ils restent locataires de la SEMCODA aux conditions actuelles.

La cession de patrimoine social doit, tant pour des raisons réglementaires que par une volonté de partenariat de la part de la SEMCODA, être soumise à l'accord de la commune concernée.

C'est pourquoi la SEMCODA a sollicité la commune des Avenières sur le principe de la mise en vente des 16 logements (de T1 à T3) situés 17 résidence Le Champ Verdet.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette délibération.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

III. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 11 décembre 2012 (**Annexe n°2**)
- Foulées de printemps le Dimanche 7 avril 2013 : appel aux bénévoles pour assurer la sécurité sur le circuit
- Journée Fleurs le Samedi 27 avril 2013 de 9h à 13h, place Bacchus ou aux services techniques, Parc du Jalérieu, en cas de mauvais temps
- Remise des prix du Fleurissement le Samedi 27 avril 2013 à 11h30, place Bacchus ou aux services techniques, Parc du Jalérieu, en cas de mauvais temps
- Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945 le Mercredi 8 mai 2013 à 10h30, départ place Bacchus
- Prochains conseils municipaux les 14 mai et 2 juillet 2013 à 20h30

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.

Fait aux Avenières, le 27 mars 2013

Le Maire,

Gilbert MERGOND

Liste des annexes :

- Annexes budgétaires
- Annexe n°1 : Convention garantie d'emprunt SEMCODA
- Annexe n°2 : Relevé des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 11 décembre 2012